



Commune de Lucens

Municipalité

Service industriels et routes

Préavis n° 07 – 2019
au Conseil communal

**Versement de la taxe de raccordement au réseau de l'Association
intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDEV)**

Crédit demandé : Fr. 950'620.00

Lucens, le 23 septembre 2019

Table des matières

1	Préambule	1-3
2	Objet du préavis.....	2-3
3	Suite du projet et calcul de la taxe.....	3-3
3.1	Transformation réservoir de Moillie d'Erby	3-4
3.2	Calcul de la taxe	3-4
4	Conclusions	4-4

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 Préambule

En juin 2018, le Conseil communal a approuvé les statuts de l'AIDEV. Une association intercommunale a été créée selon les statuts votés et le plan de financement présentés dans le préavis 04-2018.

Actuellement, le projet est en phase d'étude et les mandats d'ingénieurs pour les honoraires relatifs à l'étude de réalisation (jusqu'aux soumissions rentrées) ont été attribués par l'assemblée de l'AIDEV lors de sa séance du 27 juin 2019.

2 Objet du préavis

Le préavis 04-2018 prévoit que la taxe de raccordement de la Commune de Lucens se monte à Fr. 589360.00 TTC (80 % de Fr. 736'700.00) qui représente la part des coûts supplémentaires pour les travaux se situant sur notre Commune. C'est un montant net, les subventions attendues de la part de l'ECA et des améliorations foncières ont été déduites.

Ce montant a été calculé selon les estimations du Bureau d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) de l'Association. Il représente le 80% de la taxe totale. A la fin du chantier et après versement des diverses participations, un décompte sera établi et la participation réelle ajustée.

Après étude de notre service des finances, la solution de verser la participation en une seule fois a été choisie ceci au vu de la planification financière de notre commune et des conditions actuelles des marchés.

3 Suite du projet et calcul de la taxe

L'ensemble des communes reliées à l'association seront alimentées en eau potable pour satisfaire leurs besoins en eau de consommation, pour la défense incendie, ainsi que pour les besoins d'appoint et de secours. Ces différents "services" représentent : Alimentation / consommation 50 % Défense incendie 30 % Besoins de secours. 20 %. Toutefois, 2 communes qui font partie de l'augmentation "2013" du périmètre de l'étude ne seront liées que pour couvrir leurs besoins de secours. Il s'agit de communes plus importantes en termes de population, soit Lucens et Moudon.

Le projet avait ainsi été adapté et les conduites prolongées jusqu'au réservoir de Beauregard pour Moudon et jusqu'au réservoir de Moillie d'Erby pour Lucens. Pour la répartition de ces coûts, nous nous sommes basés sur l'utilisation du service et la population. Le surcoût de ces liaisons a été pris en compte comme taxe unique de raccordement. Le prix de l'eau de secours sera facturé au m³, au même prix que celui des communes membres.

Préavis municipal concernant la demande de versement de la taxe de raccordement au réseau de l'Association intercommunale de distribution d'eau de Vusery (AIDDEV)

Répartition Lucens :

Principe Association : 100% pour Cremin et Forel : 207 habitants (base population 2013)

Lucens : secours pour Lucens : 20% de 3'163 hab. Lucens = 633 équivalents habitants (base population 2013)

Répartition :

Association : 24.6%

Lucens : 75.4%

Coûts supplémentaires pour Lucens		Montant
75.4% tronçon Forel - Cremin (J-K)	Fr.	493'000.00
75.4% tronçon Villars-le-Comte - Forel (I-J)	Fr.	791'700.00
50% Tronçon raccord Moillie d'Erby et pompage	Fr.	250'000.00

Total brut	Fr.	1'534'700.00
Subventions 52% ./..	Fr.	798'000.00
Total net	Fr.	736'700.00

3.1 Transformation réservoir de Moillie d'Erby

Ci-après, nous vous présentons les investissements nécessaires pour réaliser les infrastructures pour le réservoir de Moillie d'Erby. Il est convenu avec l'association que la commune de Lucens prenne en charge le 50% de ces travaux, soit la conduite uniquement pour l'alimentation en secours de la localité de Lucens ainsi que le pompage prévu au dit réservoir. Des dossiers de subventionnement ont été déposés en avril 2015. L'ECA et les améliorations foncières sont entrées en matière. Ces taux seront précisés lors du dépôt du dossier d'exécution. Il a été convenu :

Participation à 50% du tronçon vers réservoir Moillie d'Erby + pompage:	Fr.	127'500.00
--	-----	------------

Au même titre que pour la taxe unique, La Municipalité propose de prendre en charge ce coût dans ce préavis afin de profiter des meilleurs taux du marché actuel.

3.2 Calcul de la taxe

Taxe Unique de Raccordement au réseau de l'AIDDEV	Fr.	736'700.00
Participation aux travaux de la conduite et du pompage du réservoir de Moillie d'Erby	Fr.	127'500.00
Divers et Imprévu 10%	Fr.	86'420.00

Total Investissement	Fr.	950'620.00

4 Conclusions

Le versement de cette taxe d'introduction ayant été prévu dans le cadre du préavis 04-2018, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

Le Conseil communal de Lucens

Vu le préavis Municipal No 07-2019,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
Où le rapport de la commission

d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à participer à l'AIDDEV par le versement unique d'une taxe de raccordement de Fr. 950'620.00;
2. d'autoriser la Municipalité à participer pour tout ou partie de la dépense globale de Fr. 736'700.00 aux meilleures conditions du moment;
3. d'autoriser La Municipalité à participer aux travaux de la conduite et au pompage du réservoir de Moillie d'Erby à hauteur de 50% soit un montant de Fr. 127'500.00;
4. d'autoriser la Municipalité à participer aux dépenses "Divers et imprévus" qui pourraient subvenir à hauteur de Fr. 86'420.00;
5. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de la somme totale investie aux meilleures conditions du marché;
6. de prendre note que le total des dépenses/recettes de la conclusion 1 sera comptabilisé au bilan dans les comptes d'investissement des services industriels et amorti au fur et à mesure des possibilités du ménage communal, mais en 30 ans au maximum;
7. de prendre note que la participation fera l'objet d'un décompte à la fin des travaux.

Municipal responsable : S. Schüpbach

Approuvé en séance de Municipalité le 23 septembre 2019

Le Syndic : 
P. Gavillet

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Secrétaire : 
C.-L. Cruchet



The seal of the Municipality of Lucens is circular with the text 'MUNICIPALITE DE LUCENS' around the perimeter. In the center, there is a shield with a crown on top and the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE' on either side of a central emblem.

Annexe(s): Plan de financement de l'AIDDEV